

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 20 mai 2009

Nombre de membres

**l'an deux mil neuf
et le vingt mai**

En exercice 15
Présents 12
Votants 14

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

15 mai 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Annie JULIEN - Marcel SERGENT – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Bernard TROALEN - Guy LE BERRE – Eric LE BARS – Eric BIGOT – Guy MARZIN

Absents : Emmanuelle RASSENEUR

Michel LE BARS ayant donné procuration à Guy MARZIN
Gilles ALLAIN ayant donné procuration à Ronan CHATALIC

Objet de la délibération

Centre de Gestion du
Finistère : Service de
« Médecine préventive »

Monsieur Eric LE BARS a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de médecine préventive est assuré par le biais du Centre de Gestion du Finistère qui en a confié l'exécution à la Mutualité Sociale Agricole du Finistère pour les collectivités adhérentes.

Il est proposé de renouveler la prestation auprès de cet organisme suite à la consultation par le Centre de gestion de plusieurs sociétés capables d'exécuter les prestations de médecine préventive. Les tarifs sont fixés à 89 euros par examen pour l'année 2009, 92 euros pour l'année 2010 et 95 euros pour l'année 2011.

La convention cadre du centre de Gestion a été adoptée par le Conseil Municipal par délibération du 29 mars 2007

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Finistère pour une durée de trois années à compter de 2009.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN